



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • YVELINES  
**COMMUNE LES LOGES-EN-JOSAS**

DÉLIBÉRATION N° CM-2021-024

Séance du 08/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET : Compte administratif 2020 - Commune**

DATE DE LA CONVOCATION : 02/04/2021

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 02/04/2021

DATE D'AFFICHAGE DU COMPTE RENDU SUCCINCT : **14 AVR. 2021**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRÉSENTS	15
REPRÉSENTÉS	4
ABSENTS EXCUSÉS	0
VOTANTS	18

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, dans le contexte de la crise sanitaire, à la maison des Associations, 4 rue de la Poste aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MMES Caroline DOUCERAIN - Sarah ANDRÉ - Lyse-Marie CLISSON - Odile CONROY - Audrey COURTOIS - Nicole MARCHAIS - Sylvie PERRAUD - Valérie PETITBON - Arlette PEYTOUR - MM Jean-Marie GÉRARD - Georges GÉRAULT - Paul-Etienne LEGRAIS - Olivier LUCAS - Sébastien MÉRIAUX - Jean-Côme RIVIÈRE

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

MME Houria BENSEKHRIA ayant donné pouvoir à MME Valérie PETITBON  
M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN  
M Franck GUGLIELMAZZI ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD  
M Pierre-Yves PARISELLE ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

MME Lyse-Marie CLISSON

Madame Caroline DOUCERAIN, Maire, ne prend pas part à la discussion précédant le vote et ne participe pas au vote du compte administratif 2020,

Madame Sylvie PERRAUD, Maire-adjointe chargée de la commission Finances présente le compte administratif 2020,

VU le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvie PERRAUD, Première adjointe,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune tel qu'il a été présenté :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

DIT que les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de (A) :	2 159 787,00 €
DIT que les recettes effectuées s'élèvent à la somme de (B) :	2 211 754,32 €
- avec un résultat de l'exercice de l'année 2020 de : (D=B-A) :	51 967,32 €
- avec un résultat antérieur reporté de : (E) :	646 592,18 €
- avec un résultat à la clôture de l'année 2020 de : (F=D+E) :	698 559,50 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DIT que les dépenses réellement effectuées s'élèvent à la somme de (G) :	902 089,08 €
DIT que les recettes réellement effectuées s'élèvent à la somme de (H) :	960 738,44 €
- avec un résultat à la clôture de l'exercice précédent (année 2019) de (I) :	-293 183,17 €
- avec un résultat de l'exercice de l'année 2020 de (J=H-G) :	58 649,36 €
- avec un résultat de clôture de l'année 2020 de (K=I+J) :	-234 533,81 €

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

NE PREND PAS PART AU VOTE	:	1	(MME Caroline DOUCERAIN)
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS	:	18	
MAJORITÉ REQUISE	:	10	
POUR	:	18	
CONTRE	:	0	
ABSTENTION	:	0	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.



Les Loges-en-Josas, le

14 AVR. 2021

Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Compte administratif 2020 - Commune

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/04/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/04/2021

---

**Numéro de l'acte :** CM-2021-024 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 078-217803436-20210408-CM-2021-024-DE

---

**Date de décision :** 08/04/2021

**Acte transmis par :** Isabelle JACQUES

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires